

CONSEIL MUNICIPAL

du 12 JUIN 2023

PROCÈS VERBAL

Présents BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 16 Mai 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

École	BUREAU ALPES CONTROLES	550,15
Petit matériel	BRICOLAGE MORESTEL SARL	7,29
Led	MONSIEUR YVAN THABARET	1993,8
Pierre école	MARBRERIE DE VILLA	2556
Abonnement internet	K-NET	88,8
École	MUTTO-BAT	24146,58
École	MUTTO-TP	4065,62
Cadeau	LA CAVE DE MORESTEL	75
École	BUREAU ALPES CONTROLES	282
Nv pt lumineux école"	SIEA	750
École	A. JUILLARD	3214,64
École	ATME DESCHAMPS	6415,45
École	MUTTO-BAT	49145,37
École	SCIANDRA	30968,7
École	MUTTO-TP	10491,67
École	RSE FACADE	6216
Impression mairie 2eme trim	BUREAU SERVICES ORGANISATION	24,11
Orange école	ORANGE	385,2
École	GLASS CONSTRUCTION	18576,89

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Devis

Après étude des devis présentés, il a été décidé que l'investissement dans un antivirus et une extension de stockage était nécessaire. Les sommes de 79,17 € HT/an pour l'achat d'un antivirus ransomware et 25 € HT/an pour une extension de stockage google 100Go seront versées.

2. Déclaration d'utilité publique

Le plan de financement est validé à l'unanimité.

3. Eau

Des modifications devront être apportées sur le réseau d'eau impasse de la croix rousse et impasse du torrent. Des devis seront demandés pour l'acquisition du fonds et des travaux.

4. Chemins

Après échange entre les conseillers, il s'avère que l'ensemble des chemins sus mentionnés doivent être refaits. L'investissement est incontournable. Nous restons dans l'attente d'un devis précis.

5. Désignation d'une référente déontologue pour les élus et conventions de mutualisation avec la communauté de commune

Le rôle de ce référent déontologue sera d'apporter, à tout agent qui officie dans la CCPA et qui le demande, des conseils utiles sur les obligations déontologiques comme la prévention des conflits d'intérêts, les obligations déclaratives, le principe d'égalité de traitement des personnes, le devoir d'information du public, l'obligation d'obéissance hiérarchique, les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle, les obligations de dignité, d'impartialité, d'intégrité, de probité et de neutralité, les règles du cumul d'activités, le respect de la laïcité et l'alerte éthique.

Madame Lorène DELEPAU, juriste en droit public, ex-DRH de collectivités, actuellement auteur formateur et consultant a été désignée référente déontologue des élus communautaires par la CCPA le 25 mai dernier.

6. Entretien annuel avec les salariés

Il reste l'entretien annuel de David à réaliser.

Il sera proposé un cdi à Anne-Laure Chevallier au 1^{er} septembre, elle arrive à la fin des 6 ans de cdd autorisé.

Les formations professionnelles demandées par les salariés sont validées.

Désormais, les congés des salariés de la commune devront être formulés sur un document papier officiel et signé du maire afin de ne pas avoir d'oubli ou d'erreur de saisie en paie et permettre un meilleur suivi.

7. Ecole

Un point sur le planning des travaux est présenté. La réception sera réalisée le 28 juin.

8. Eclairage public

Le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public est validé ainsi que le plan d'implantation.

9. Salle des fêtes

Présentation des plans fournis par l'architecte. Le conseil municipal se laisse le temps de choisir la bonne option et attend le chiffrage.

10. Urbanisme

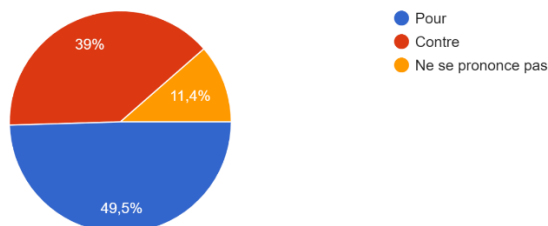
Mr MAZIERE Cyril va repeindre le mur de son garage, côté route. Celui-ci sera de la même couleur que la maison. Le conseil municipal valide.

11. Déchets

Après vous avoir sollicité à propos de la mise en place ou non, de conteneurs semi enterrés à la place de la levée en porte à porte tous les quinze jours.

Êtes vous favorables à la mise en place de conteneurs semi enterrés à la place de la levée en porte à porte

105 réponses



Vous serez informés de la suite donnée par la CCPA.

12. Réunion secrétaire de Mairie

Présentation de la CLI

Présentation du service de Transport à la demande (TAD)

L'objectif de ce service de transport public, qui demande une réservation, est décrit de la manière suivante : que chaque résident du territoire ait la possibilité de se rendre vers un lieu offrant des services de santé, administratif, de transport régulier ou des commerces afin de compléter l'offre de transport actuelle sur le territoire. Les offres de transport ne doivent pas se concurrencer ou se dupliquer. La mise en service débutera le 18 septembre.

Cibles principales : sans mobilités « séniors » « précaires » « jeunes » : apprentis, stagiaires... en quête de mobilité peu onéreuse et non récurrente Particularité

Les personnes doivent se rendre à l'arrêt (pas de prise en charge à domicile)

Les enfants de 0 à 14 ans acceptés accompagnés

Les trajets s'effectueront entre un arrêt de prise en charge et un arrêt de dépose identifié Le territoire de la CCPA sera découpé en 4 secteurs

Le principe de rabattement vers les centralités du secteur : les usagers d'un secteur pourront rejoindre les arrêts de destinations spécifiques au secteur et en repartir

Principe de complémentarité avec les autres offres de mobilités - priorité aux offres régulières ou existantes

Mode d'emploi

Fonctionnement du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf jours fériés.

Réservation obligatoire via la centrale régionale, par téléphone au 04 8000 7000

Au plus tôt 15 jours avant

Au plus tard, la veille à midi et le vendredi midi pour les déplacements du lundi

Confirmation du transporteur par téléphone ou sms

Limite d'utilisation à 10 allers-retours (20 trajets) par mois calendaire

Un même tarif pour tous : 2€ par trajet. Paiement à la montée dans le véhicule

Espèces invasives : aide destruction nid de frelons + signalement de l'ambroisie

Fonds de concours : fin du cycle 2021-2022-2023

Dotation de solidarité communautaire DSC

Présentation panorama des subventions (Etat/CRTE, Europe, Région, Département)

Point d'info transfert eau et assainissement

Conséquences au 1er janvier 2026 du transfert des compétences AEP – Assainissement (dont SPANC)

Mise à disposition des biens relevant des compétences AEP et Assainissement

Transfert à la communauté des communes des personnels travaillant entièrement pour l'exercice de ces compétences

Poursuite avec un simple avenant des marchés en cours, DSP, contrats de toute nature, emprunts, subventions, restes à réaliser...

Lissage des tarifs et nouvelle PFAC d'application immédiate

13. Questions diverses

Stationnement :

Il est rappelé qu'aucun stationnement n'est autorisé sur la voie publique.

Afin de faciliter le croisement des véhicules, plus particulièrement sur les 3 routes départementales traversant Lompnas, nous vous prions de garer vos véhicules sur vos propriétés.

Nous sommes conscients que le stationnement est parfois compliqué dans certaines situations mais dans le cadre de la sécurité routière et du civisme, les routes sont un lieu de circulation et non de stationnement.

Dans un premier temps, des avertissements auront lieu. Si aucun effort de votre part n'est constaté, nous ferons intervenir les autorités compétentes.

La mairie est à votre écoute si vous avez besoin afin de trouver des solutions pour votre stationnement.